

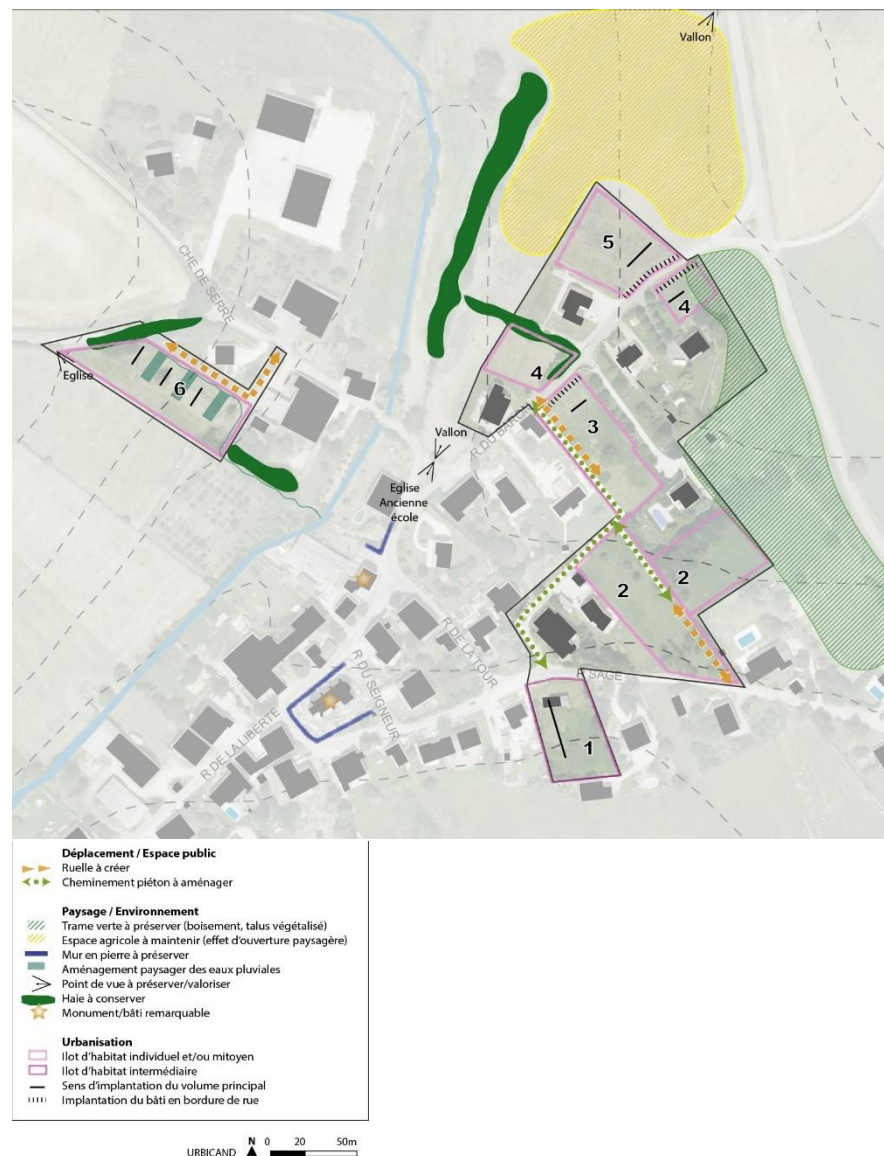
8. Auxange, OAP « Cœur de village »

Contexte

Le village comportant peu d'opportunités d'urbanisation, le développement s'inscrit également sur des tenements d'entrée de village ou de coteau en vis-à-vis de la rue de la Liberté. Ces greffes villageoises nécessitent une intégration paysagère soignée et une prise en compte de la gestion des eaux pluviales.

Principes d'aménagement

- › **Densifier le village en préservant ses qualités agropaysagères et patrimoniales**
- › **Préserver la trame paysagère (boisements, haies, vergers) et les implantations en pignon caractéristiques du village**
- › **Préserver la qualité paysagère et urbaine de la silhouette du village perceptible depuis la D15 et maintenir des vues de qualité depuis la rue Baron jusqu'à l'Eglise et depuis la rue Sage sur le vallon de l'Arne**
- › **Affirmer la centralité villageoise entre la rue du Baron et la rue Sage et compléter les connexions douces et viaires**



Caractéristiques des îlots

L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés à la réalisation de plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble.

Ilot 1 : renouvellement urbain

- 4 logements intermédiaires
- Implanter le volume principal perpendiculairement à la rue, de façon à maintenir une percée visuelle sur le vallon de l'Arne

Ilot 2 : Prise en compte d'une desserte d'eaux usées traversant la parcelle

- 2 logements individuels
- Créer un accès mutualisé aux parcelles depuis la rue Sage et aménager un cheminement jusqu'à la rue du Baron
- Implantation libre du volume bâti (parallèlement ou perpendiculairement à la rue)

Ilot 3 :

- 3 logements individuels et/ou mitoyens
- Créer un accès mutualisé aux parcelles depuis la rue du Baron et aménager un cheminement jusqu'à la rue Sage
- Implanter le volume bâti principal avec un retrait limité sur rue et parallèlement à la rue, implantation libre pour les autres fronts

Ilots 4 et 5 : 1 logement individuel sur chaque tènement (îlots 4), 2 logements individuels (îlot 5)

- Implanter le volume bâti principal parallèlement à la rue et en retrait limité pour les futures implantations les plus proches de la D15

Ilot 6 :

- 3 logements individuels
- Implanter le volume bâti principal parallèlement à la pente
- Préserver la haie arborée et créer un accès mutualisé aux parcelles
- Aménager une continuité douce au Nord de la rue du capitaine jusqu'au chemin de la Serre

*Objectif de 12 logements sur une superficie de 1,49 ha (hors îlot 1)
Densité urbaine brute : 8 logements à l'hectare*

Références à valeur d'illustration

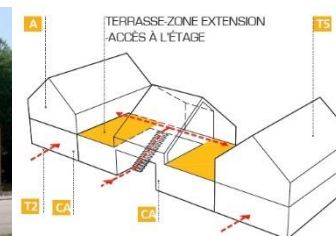
Habitat groupé permettant d'organiser des espaces collectifs et des dégagements visuels



Petit collectif rue Sage à Auxange



2 logements individuels denses passifs - Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn



Implanter les constructions dans la pente (dégagement des jardins à l'avant et limitation des talus et des voies d'accès privées)